

L'AFPRAL S'INDIGNE et réclame l'application immédiate des dispositifs existants pour l'accueil sécuritaire et bienveillant des enfants allergiques

L'annonce du décès d'un enfant de 6 ans à Limas dans le Rhône, suite à une réaction allergique sévère, plonge l'AFPRAL (Association française pour la prévention des allergies) dans la colère mais aussi la tristesse pour cette famille.

Depuis 15 ans maintenant, les allergies alimentaires ne cessent de croître en nombre mais aussi en gravité des symptômes. Les pouvoirs publics comme le grand public, ne peuvent plus ignorer qu'en France, des enfants victimes d'une réaction allergique grave peuvent mourir.

C'est pourquoi les enfants allergiques bénéficient d'un PAI (Projet d'accueil individualisé) et d'une trousse d'urgence à l'école et sur le lieu de restauration collective, pour que les adultes qui les encadrent puissent agir en cas d'urgence.

Ce PAI existe depuis 15 ans dans les écoles, les collèges et les lycées.

Pourtant Bastien, Mathias et aujourd'hui Jahden sont morts.

La seule réponse face à ces drames est toujours plus de déni, plus d'exclusion de la part des responsables qui les accueillent, alors que nos enfants allergiques sont de plus en plus nombreux.

Nous l'AFPRAL, groupe de parents d'enfants allergiques, membres d'une association de patients agréée par le ministère de la santé, partie prenante du PAI depuis 2003 et du décret d'application INCO depuis 2015, réclavons plus de sécurité et plus de bienveillance pour nos enfants.

Nous réclavons l'application immédiate et le respects des dispositifs de sécurité et de bienveillance qui existent déjà.

Des outils pour sauver la vie

- Nous réclavons que les **PAI** signés par des allergologues soient appliqués dans les écoles, les restaurations collectives et les structures périscolaires
- Que le **règlement INCO** soit appliqué et les allergènes affichés à proximité de la nourriture pour informer les allergiques. Que les contrevenants soient sanctionnés.
- Que les personnels de restauration collective aient l'obligation de se former aux allergies pour être recrutés, comme obtenu par l'AFPRAL dans **la norme AFNOR X50-220** - Norme de service - Service de la restauration scolaire de 2011.
- Que le traitement d'urgence de nos enfants, **le stylo auto-déclenchant d'adrénaline**, soit administré sans attendre en cas d'urgence. Que les encadrants soient formés à reconnaître les symptômes et à agir.

- Nous réclamons de **la bienveillance** pour nos enfants, pour qu'ils vivent et survivent à leur maladie à chaque moment de leur existence
- Nous réclamons que **le plan d'action urgence allergique** établie par l'AFPRAL et validé par des spécialistes de l'anaphylaxie soit appliqué. www.urgence-anaphylaxie.com



Nous réclamons que les pouvoirs publics se saisissent de **l'urgence allergique comme d'une priorité** et qu'ils fassent appliquer tous les dispositifs de sécurité et d'accueil bienveillant.

Porte-parole : *Pascale Couratier* tél. 06 81 12 07 61
Présidente : *Véronique Olivier* tél. 06 37 60 29 85

AFPRAL - Association française pour la prévention des allergies - tél. 01 70 23 28 14
secretariat@afpral.fr – www.afpral.fr

Association à but non lucratif, reconnue et agréée par le ministère de la Santé, l'**Association Française pour la Prévention des Allergies (AFPRAL)** est née en 1991 à l'initiative de personnes allergiques et de parents d'enfants allergiques. L'AFPRAL s'appuie sur un conseil scientifique prestigieux composé de chercheurs, d'allergologues, de diététiciennes. Son objectif : mener des actions de prévention et d'information auprès du grand public. (réalisation de documentations pédagogiques, de recettes, diffusion de conseils personnalisés, forums, la permanence téléphonique, la page facebook et twitter, etc...), mais aussi par des actions de lobbying et de conseils auprès des pouvoirs publics et des industriels.